	U. KA		
REP	UBLIQU.	E DU	SENEGAL
Un	Peuple -	Un But	– Une foi

N°......MDSSN/ CSPLCP

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

Dakar, le

Le Ministre

Objet : Documents de projets relatifs à la Loi rectificative des Finances 2002. Réf : M/L n° 0679/DC du 14/02/2002.

Monsieur le Ministre,

Suite à ma lettre visée en référence, je vous prie de recevoir ci-contre, les documents de projets ci-après, qui s'ajoutent à ceux déjà envoyés à Madame le Premier Ministre sur sa demande :

- 1. Programme de Lutte contre la Pauvreté: Programme de Développement Communautaire de la Communauté rurale de **Dabia**;
- 2. Programme de Lutte contre la Pauvreté: Programme de Développement Communautaire de la Communauté Rurale de Thiamène;
- 3. Programme de Lutte contre la Pauvreté: Programme de Développement Communautaire de la Communauté Rurale de Sakal;
- 4. Programme de Lutte contre la Pauvreté: Programme de Développement Communautaire de la Communauté Rurale de Kael;
- 5. Programme de Lutte contre la Pauvreté: Programme de Développement Communautaire de la Poche de la Falémé;
- 6. Programme de Lutte contre la Pauvreté: Programme de Développement Communautaire du quartier des Eaux Claires/Diaminar à Saint-Louis;
- 7. Projet de Renforcement des Capacités de l'Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés (ENTSS)
- 8. Programme d'Appui aux Organisations de la Société Civile pour la réduction de la pauvreté.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Ministre à l'assurance de ma considération distinguée.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Dakar, le 27 MARS 2002

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

Cellule de Suivi Opérationnel
Des Projets et Programmes de Lutte
Contre la Pauvreté

Le Ministre

A Monsieur Ibrahima WADE Secrétaire Général du Gouvernement

Objet : Système d'information "ZARESEs"

Réf: V/LN00559/02/02

Monsieur le Secrétaire Général,

Suite à votre lettre sus-visée, je vous fais parvenir les observations suivantes relatives à l'examen du document intitulé « Gestion de l'information pour la définition des Zones à Risques Elevé Socio Environnemental » (ZARESE).

- Le document fait l'état des lieux et dresse la situation dans chacun des quatre pays à savoir le Sénégal, le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Il donne une vision sur les différents systèmes qui ont été mis en exécution dans les pays concernés et les axes majeurs de politiques mises en œuvre. Par contre, il ne propose pas une méthodologie ou une analyse intégrée des différents systèmes d'information au sein de chaque pays. Il ne fournit pas une proposition particulière pour le Sénégal quant à la mise en place d'un système intégré sur la pauvreté.
- La lutte contre la désertification étant un des volets de lutte contre la pauvreté au Sénégal, la proposition ne fournit pas une architecture qui montre son interaction et sa place par rapport à la structure globale de lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre de la mission de supervision du projet Fonds de Développement Social par la Banque Mondiale, il a été prévu la mise en place d'un système d'information sur la pauvreté dont l'architecture globale est structurée autour de quatre entités à savoir l'AFDS, la CSOMDSSN, la CS-MEF et la DPS, ouverte à d'autres sous systèmes de lutte contre la pauvreté et donnant obligatoirement une place à la désertification. Pour ce faire et dans un souci d'avoir un système d'information efficient et performant sur la pauvreté, il est important de mettre en

place un cadre de coordination des différents systèmes qui prennent en compte les aspects liés à :

- La mise en place d'une plate forme technique minimale commune aux différents systèmes d'information de LCP
- Une configuration matérielle et logicielle intégrée
- La mise en place des stratégies d'échange des données

Ainsi, la mise en place du système d'information proposé par le Programme Italie-CILSS doit se réaliser dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et en concertation avec le système qui va être mis en place par les quatre structures et dont l'étude de faisabilité vient de commencer.

La cellule de suivi et de coordination opérationnelle des projets de lutte contre la pauvreté de mon département reste à la disposition de l'équipe du programme CILSS pour examiner les modalités de collaboration les plus idoines.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée

Le Ministre